

Lutter contre le mensonge politique dans une société multiculturelle: l'(in)expérience libanaise ?¹

par **Assit. Jihad César Nammour**,
Chaire UNESCO d'études Comparées des
religions, de la méditation et du dialogue,
Université Saint Joseph, Beyrouth, Liban

« N'en déplaise à Porphyre, le mentir, beaucoup plus que le rire, est le propre de l'homme. »² Et les progrès technologiques et médiatiques aidant, nous pouvons, sans craindre d'être contredit, continuer à affirmer comme Alexandre Koyré le faisait en 1943 qu'on n'a jamais menti autant que de nos jours. Mais face à un empire aussi large, nous nous proposons d'étudier qu'une seule de ses provinces : le mensonge politique. Et nous nous intéresserons plus spécialement aux mensonges politiques qui s'expriment dans une société multiculturelle, en l'occurrence celle du Liban. Sur cette société, nous pouvons adopter les commentaires d'un écrivain « ex-yougoslave » sur les « petits peuples des Balkans » : ils ont élaboré depuis longtemps une « culture du mensonge » à laquelle ils se sont accoutumés et qu'ils s'emploient à conforter. Ainsi, le mensonge est devenu pour eux « un état naturel, une norme de comportement »³. Nous retrouvons cette culture du mensonge au Liban, mais peut-être encore plus développé que dans les Balkans puisque certains groupes ont, par réflexe d'autoconservation, développé une théorie de la « dissimulation » qui les autorise à mentir sur leur identité même. Mais avant d'aborder la question du mensonge politique tel qu'il s'exprime au Liban, il est important de chercher à le définir.

¹ Ce texte a subi de nombreuses transformations pour refléter les bouleversements inattendus que le Liban a connus depuis sa lecture à Bucarest.

² Alexandre Koyré, « La fonction politique du mensonge », *Rue Descartes*, 8/9, 'mensonge et image', novembre 1993, p. 179.

³ Dubravka Ugrešić, « La culture du mensonge », *Les temps modernes*, 49, avril 1994, p. 64.

L'anatomie du mensonge : une brève esquisse

Dire qu'un mensonge est une affirmation contraire à la vérité, comme le fait la plupart des dictionnaires, élucide la dimension première du mensonge, celle qui a trait à la qualité même de l'énoncé, sa véracité⁴. Elle passe toutefois sous silence une autre de ses dimensions, celle qui le distingue de l'erreur ou de la fiction, à savoir, la volonté de tromper. En effet, un discours contraire à la vérité n'est pas nécessairement mensonger. Il se peut qu'il soit simplement faux ou fictif. C'est la volonté de l'énonciateur qui lui confère son caractère de mensonge. Comme le dit Rousseau, « mentir sans profit ni préjudice de soi ni d'autrui, ce n'est pas mensonge, c'est fiction »⁵.

De fait, la plupart des philosophes et moralistes s'accorde sur une définition du mensonge qui prend en compte aussi bien la qualité de l'énoncé que la volonté de l'énonciateur. Ils se disputent toutefois sur la question de sa légitimité. Or, à travers cette question, un troisième élément s'ajoute à la définition du mensonge, celui de sa finalité. Y a-t-il des cas où la volonté de tromper est justifiée ?

Un bref aperçu de la controverse entre Constant et Kant nous éclairera sur ce point⁶. Pour Benjamin Constant, certaines circonstances sont susceptibles de légitimer le mensonge. Il donne l'exemple de l'hôte qui ment à l'assassin venu tuer la personne qui se réfugie chez lui en prétendant qu'il ignore où elle se trouve. Le mensonge en l'occurrence sert à sauver la vie d'un innocent. Sa finalité, aux yeux de Constant, le légitime. Emmanuel Kant défend la position contraire. Pour lui, la finalité ne peut en aucun cas légitimer le mensonge. « Le mensonge, quelles que soient les intentions de celui qui l'exerce, n'en demeure pas moins quelque chose de vil en soi, parce qu'il est mauvais dans sa forme même. »⁷ La véridicité est un impératif catégorique. Aucun mensonge n'est légitime car « il nuit toujours à autrui : même si ce n'est pas à un autre homme, c'est

⁴ Derrida rappelle une « histoire juive » racontée par Freud pour montrer qu'il est même possible de mentir en disant le vrai. Jacques Derrida, « Du mensonge en politique », *Sur paroles*, Editions de l'Aube, 1999.

⁵ Jean-Jacques Rousseau, *Rêveries d'un promeneur solitaire*, 4^{ème} promenade, Flammarion, 1984.

⁶ Benjamin Constant, *Des réactions politiques*, Editions 13 bis, 1986. Emmanuel Kant, *Le droit de mentir (d'un prétendu droit de mentir par humanité)*, Editions milles et une nuit, 2003.

⁷ Emmanuel Kant, *Leçons d'éthique*, cité par Mai Lequan, « Existe-t-il un droit de mentir ? Actualité de la controverse Kant/Constant », *Etudes*, 4002, février 2004.

à l'humanité en général »⁸. Dire vrai est un devoir de droit, et un devoir de vertu. Cette position se retrouve par ailleurs chez Augustin qui condamne également le mensonge pour sauver une vie⁹. Mais il le fait pour des motifs religieux : « la bouche qui ment tue l'âme »¹⁰.

Quant à la position de Constant, nous la retrouvons quelque peu dans une certaine tradition grecque où il est question de « doux mensonge » (selon Pindare), de « belle tromperie » (selon Jean Chrysostome) ou encore de « mensonge noble » (selon Platon)¹¹. Pour ces trois auteurs, la finalité du mensonge peut donc le légitimer. Dans cette perspective, le mensonge n'est plus moralement condamnable par lui-même. Il le devient selon la finalité qu'il s'attribue. Ainsi, certains mensonges seront considérés comme nécessaires, comme l'explique Platon dans la *République*¹². Mais dans ce dernier exemple, il est question d'un mensonge de type particulier, d'un mensonge politique.

De l'électoral à l'autoritaire, une typologie des mensonges politiques

Il est communément admis que la vérité et la politique font mauvais ménage. Comme le rappelle Hannah Arendt, les mensonges sont souvent considérés comme « des outils nécessaires et légitimes »¹³ dont se servent les différents acteurs politiques. Cette constatation est vraie indépendamment de l'époque et du régime dans lequel on se situe. Le mensonge semble intimement lié à l'exercice même du pouvoir politique qui l'instrumentalise en vue de se perpétuer. Ainsi, il sert à couvrir l'action ou l'inaction de l'autorité gouvernante, à justifier ses choix. Dans les régimes démocratiques, le mensonge suit une logique électorale. Avant l'accession au pouvoir, les acteurs politiques cherchent à séduire un maximum d'électeurs à travers un discours, une rhétorique qu'ils espèrent attractive et fédératrice. Le mensonge électoral dans les

⁸ Immanuel Kant, *Le droit de mentir (d'un prétendu droit de mentir par humanité)*, Éditions milles et une nuit, 2003.

⁹ C'est son septième degré de mensonge (Saint Augustin, *De mendacio*).

¹⁰ Cité par Michèle Sinapi, « La question du mensonge officieux dans la correspondance Jérôme-Augustin », *Rue Descartes*, novembre 1993, p. 76.

¹¹ *Ibidem*, pp. 67-72.

¹² Platon, *La République, Œuvre complète*, tome VI, Les belles lettres, 1959. p. 135.

¹³ Hannah Arendt, *La crise de la culture (Between past and future)*, Calmann-Lévy, 1972.

régimes démocratiques prend sa forme la plus achevée dans les promesses électorales qui, comme on le dit, n'engagent que ceux qui les écoutent...

A l'instar des régimes démocratiques, les régimes totalitaires connaissent un type particulier de mensonge : le mensonge totalitaire. A chaque régime semble correspondre une forme particulière de mensonge. Celui-ci est organisé et moderne, comme le décrit Hannah Arendt. Elle l'oppose au mensonge traditionnel qui n'avait pas les mêmes moyens que lui, ni les mêmes ambitions. A ses yeux, le mensonge totalitaire « tend toujours à détruire tout ce qu'il a décidé de nier », il ne cherche pas seulement à cacher la vérité, il s'attaque directement aux faits qu'il manipule afin d'imposer un mensonge complet et définitif.¹⁴ Sa version du monde a un avantage certain sur le monde « réel » ; celui d'être cohérent, logique et organisé.¹⁵ Il tire sa force des moyens technologiques, de propagande et de coercition dont dispose l'Etat moderne pour encadrer et dominer la société. Les deux exemples que cite souvent Hannah Arendt sont ceux de l'Union soviétique et de l'Allemagne nazie. Dans ces deux exemples, on est en présence d'un État totalitaire. Mais il est possible de retrouver ce genre de mensonge dans un pays où le pouvoir est exercé de manière autoritaire sans qu'il ne soit fondé sur une idéologie véritablement totalitaire. Néanmoins, le mensonge politique y est aussi étatisé et centralisé : il irradie sur l'ensemble de la société à partir du cœur du pouvoir politique et de manière autoritaire. Ainsi, nous le qualifierons d'autoritaire au lieu de totalitaire.

La caractéristique principale du mensonge autoritaire le distingue du mensonge démocratique qui est plus diffus et individualisé. Mais dans les deux cas, son origine est déterminable, et son auteur repérable. Or, ceci n'est pas le cas de tous les mensonges politiques. Certains sont encore plus diffus. Ceux-ci peuvent être partagés par un grand nombre de personnes qui en les répétant les répandent, sans qu'ils ne soient leur véritable auteur qui, au demeurant, reste habituellement inconnu. En adhérant à ces mensonges, on agit comme si on était leur véritable auteur. Ce type de mensonges est indifférent à la nature du régime politique. Son origine étant sociale, ses caractéristiques découleraient de celles de la société dans laquelle il apparaît. Comme nous nous intéressons aux sociétés

¹⁴ Hannah Arendt, *La crise de la culture (Between past and future)*, Calmann-Lévy, 1972.

¹⁵ Hannah Arendt, *The origins of totalitarianism*, Harcourt, Brace, and company, 1968.

multiculturelles, nous examinerons un type particulier de mensonges qui les anime : le mensonge consensuel.

Le mensonge consensuel, le lot des sociétés multiculturelles

Les sociétés multiculturelles qui nous intéressent sont celles qui non seulement admettent leur hétérogénéité culturelle, mais reconnaissent en leur sein l'existence de groupes ayant chacun une identité distincte. Cette précision est importante à une époque où la plupart des sociétés se considère comme plus ou moins culturellement hétérogène.

La reconnaissance de la diversité culturelle peut prendre plusieurs formes institutionnelles, allant de la reconnaissance de droits culturels, à des aménagements particuliers respectant les usages, pratiques et les normes de ces groupes, ainsi que leur participation, dans leur différence, aux affaires publiques.

Ce qui caractérise les sociétés multiculturelles est la coexistence de deux discours contraires dans leur contenu comme dans leur fonction : d'un côté, le discours public dont les destinataires sont présumés appartenir à plusieurs groupes culturels, de l'autre un discours destiné à un public plus restreint, relevant d'un même groupe culturel. Nous qualifierons ce dernier discours d'ethnique puisque non seulement il est destiné à un groupe particulier, mais il contribue à renforcer les frontières entre les groupes quel que soit leur marqueur identitaire (religieux, linguistique, etc.). Le discours ethnique peut s'opposer en tout point au discours public : il peut le contredire, insister sur des points qu'il tait, donner un sens différent à certains événements... Il fonctionne comme discours parallèle, assurant des éléments dont se nourrit l'identité du groupe et soulignant la différence entre les groupes.

Le mensonge consensuel se trouve au cœur de cette articulation entre un discours public et des discours ethniques qui se répondent et s'opposent. A la dynamique centrifuge que promeut le premier au nom de l'unité de la communauté politique, répond la dynamique centripète des autres. Mais chaque discours s'exprime dans sa sphère propre. En temps ordinaire, il reste dans les esprits et ne s'exprime qu'à l'intérieur du

groupe. En dehors du groupe, son existence même est niée. Le discours ethnique ne bascule dans la sphère publique qu'en cas de conflit.

De son côté, le discours public se caractérise non seulement par son ignorance des discours ethniques parallèles, mais par sa présentation irénique des relations interethniques, qu'elles soient présentes ou passées. Les événements conflictuels sont souvent ignorés, de même que les rapports de domination : il ne confesse ni conflits ethniques, ni rapports de pouvoirs. Partout, les convergences sont soulignées sans que les mécanismes de maintien des frontières entre les différents groupes ne soient montrés. Or, sans ces mécanismes, les groupes fusionneraient.¹⁶ Leur perpétuation est redevable à l'existence de mécanismes de différenciation et de distinction qui neutralisent les tendances centripètes qui découlent d'une longue coexistence et de nombreuses interactions sociales.

Ce mensonge politique opère donc aussi bien par omission que par commission en nourrissant des mythes, et en établissant des contrevérités. Son objectif est de fonder une communauté politique à travers ou en deçà des clivages culturels. Ce genre de discours se retrouve dans toutes les sociétés. C'est à lui que Platon se réfère lorsqu'il discute du « mensonge noble »¹⁷. Est-ce que sa finalité le justifie ? Ceci pose la question de l'opportunité de la lutte contre les mensonges politiques.

De l'opportunité de lutter contre le mensonge politique

La lutte contre le mensonge politique peut prendre plusieurs aspects, principalement moraux, juridiques et politiques. Nous avons vu que sur le plan moral, deux positions opposées étaient possibles, la première condamnant tous les mensonges, et l'autre légitimant quelques-uns. Si elles diffèrent du point de vue de leur niveau de tolérance vis-à-vis du mensonge, les deux invitent à la lutte contre lui. Elles insistent sur le respect d'un principe moral compris comme un devoir, celui de dire la vérité. On pourrait penser que, pour rendre cette lutte efficace, il faille transformer le principe moral

¹⁶ Cf. Frederik Barth, « Les groupes ethniques et leur frontières », in Philippe Poutignat & Jocelyne Streiff-Fenart, *Théories de l'ethnicité*, PUF, 1995.

¹⁷ Platon, *La République*, *Œuvre complète*, tome VI, Les belles lettres, 1959.

de vérité en un devoir juridique. Mais cela risque bien de rendre toute société impossible, comme le souligne Constant.¹⁸ James Morrow tente de dépeindre pareille société dans une nouvelle qui tient du conte satyrique ; il y montre son caractère insupportable et risible.¹⁹ Néanmoins, ce n'est pas parce que l'on écarte l'idée d'un devoir juridique de vérité que l'on doit admettre un droit au mensonge. Car cela introduirait le mensonge au cœur des relations sociales et ruinerait toute idée de communauté.²⁰ Cette considération est justement politique. Elle lie la question du mensonge à celle de la confiance. La lutte contre le mensonge politique aurait donc comme but principal celui de préserver la confiance des citoyens dans le discours public, dans l'honnêteté des rapports politiques, sans quoi la communauté politique ne pourra survivre. Ainsi, les mensonges politiques ne seraient en principe justifiables ou susceptibles d'être légitimés que s'ils renforcent la communauté politique en encourageant l'adhésion de l'ensemble de la population, indépendamment de l'appartenance ethnique des individus qui la constituent. Or justement, cette adhésion est menacée par le mensonge qui la rend précaire. Effectivement, comment espérer fonder une communauté politique stable en la bâtissant sur des bases fausses et mensongères ? A tout moment leur fausseté risque d'apparaître, ou pire, on décèlera chez leur auteur, ou répétiteur, une intention de tromper. Cette considération laisse planer le doute de l'utilité sur le long terme de ce « mensonge noble » que Socrate illustre à travers « une histoire phénicienne » (414c)²¹.

Cette question mérite d'être abordée de plus près, et de manière moins abstraite. Le cas du Liban a ceci d'intéressant que son « mensonge noble » était littéralement « une histoire phénicienne ». Effectivement, le premier mythe politique libanais était celui de la descendance phénicienne de l'ensemble des Libanais quelle que soit leur appartenance ethnique (ou communautaire, pour reprendre le jargon libanais). Autre que cet intérêt anecdotique, le Liban a cette particularité de réunir les trois types de mensonges politiques que nous avons distingués plus haut à savoir le mensonge autoritaire, le mensonge électoral (démocratique) et le mensonge consensuel. A travers l'analyse de

¹⁸ Benjamin Constant, *Réflexion politiques*, #8, cité par François Boituzat, *op. cit.* p. 17.

¹⁹ James Morrow, *City of truths*, Warner, 1980.

²⁰ François Boituzat, *Un droit de mentir? Constant ou Kant*, PUF, 1993. p. 34.

²¹ Platon, *La République*, *Œuvre complète*, tome VI, Les belles lettres, 1959.

cette conjoncture particulière, nous tenterons de comprendre l'enjeu et les difficultés de la lutte contre le mensonge.

Le Liban et ses mensonges

Depuis les années 1990, trois formes de mensonges politiques pullulent au Liban. Ils sont indépendants les uns des autres par leurs origines, mais aussi par leur mode d'opération et leurs mécanismes « d'imposition ».

Tout d'abord, le *mensonge autoritaire*. Il est apparu sous une forme milicienne durant la guerre civile (1975-1990). Une vingtaine de milices s'était imposée militairement sur une parcelle territoire et une partie de la population et n'hésitait pas à manipuler les faits, à effacer ceux qui la gênaient pour les remplacer par d'autres afin d'asseoir son pouvoir. Cette tendance s'est maintenue durant les années 1990 en prenant une forme étatique. A cette époque, les milices avaient abandonné leurs armes (excepté le Hezbollah) et l'autorité de l'Etat libanais, entièrement satellisé par la Syrie, était rétablie. Dans son entreprise de satellisation, la Syrie a imposé ses méthodes de gouvernement à l'aide de son armée et de ses services de renseignement. Dans ce contexte, le mensonge avait comme principaux objectifs de cacher la nature autoritaire du régime (les élections législatives lui servaient de simple couverture) et la satellisation complète du pays (le pays continuait à célébrer son indépendance).

En dépit de cette mainmise syrienne qui se traduisait par un contrôle direct, informel mais efficace du champ politique, le *mensonge démocratique* continuait à s'exprimer. Il s'était maintenu parce que des élections parlementaires étaient régulièrement tenues au Liban. Même si elles n'étaient pas librement disputées du fait du contrôle syrien sur les candidatures, sur les alliances et sur le découpage électoral, les élections opposaient des regroupements politiques rivaux. Ainsi, les acteurs politiques n'hésitaient pas à se servir du mensonge pour discréditer leurs adversaires et promettre monts et merveilles à leurs électeurs afin de remporter les batailles électorales. Durant ces années d'après-guerre, le mensonge démocratique a certes connu un déclin par rapport à la période antérieure à la satellisation syrienne, mais il n'avait pas pour autant disparu.

Parallèlement à ce mariage de l'eau et du feu qui a fait coexister deux mensonges relevant de régimes politiques antinomiques, un troisième type de mensonge s'y épanouit car il exprime le caractère multiculturel de la société libanaise : le *mensonge consensuel*. Effectivement, ce pays se définit par son pluralisme communautaire : il comprend pas moins de douze communautés confessionnelles chrétiennes, quatre musulmanes²² et une israélite. Et c'est sans compter les nombreuses communautés linguistiques et religieuses qui ne sont pas officiellement reconnues. A l'intérieur de cette société multiculturelle, le mensonge s'exprime par la coexistence de deux discours contraires, destinés à des auditoires différents. Le discours public tend à la négation de la différence alors que les discours ethniques, que l'on qualifie au Liban de confessionnels, tendent à son affirmation. Les acteurs politiques manient ce double langage. Et à chaque fois qu'il est question des relations intercommunautaires, ils optent pour un discours et font taire l'autre. Cet acte délibéré révèle une certaine intention d'égarer l'auditoire, même si ce dernier n'est pas tout à fait dupe. Pour décrire ce genre de situation, les Libanais ont inventé un mot : *takazob*, qui signifie « se mentir les uns les autres ». Ce mot situe le mensonge dans une perspective d'échange où chacun écoute le mensonge de l'autre en faisant semblant d'y adhérer, en contre partie de quoi l'autre s'engage à faire de même. C'est une sorte de jeu de dupes particulièrement insolite puisque personne n'est véritablement dupe mais tout le monde agit comme s'il l'était.

Le *takazob* libanais est critiquable au même titre que tous les mensonges consensuels parce qu'il bâtit un « consensus » sur des fondements très fragiles. S'il est vrai qu'il contribue à rendre possible la communauté politique qu'il soutient, il pervertit encore plus le discours politique en légitimant le mensonge. Non seulement, il est incapable de circonscrire le mensonge au domaine des relations intercommunautaires, mais il forme la classe politique au maniement du double langage, et accoutume la société à son acceptation. Du fait même de ce jeu, une certaine complicité pour ne pas dire une connivence s'établit entre les acteurs politiques (et leurs auditoires). Mais en même temps, les germes de la méfiance entre les politiciens et entre les segments (les groupes culturels) qu'ils représentent sont semés. Un des effets pervers de cette situation

²² Une cinquième communauté musulmane, la communauté ismaélite, est prévue dans les textes mais n'a jamais été instituée.

est de transformer la sphère publique en sphère de la méfiance, en dépit du fait qu'elle est la sphère privilégiée de la coopération. L'autre effet est de transformer la sphère ethnique en sphère de la confiance, alors même que le mensonge se situe à tous les niveaux.

Vu la vigueur du mensonge politique au Liban, toute lutte contre le mensonge semblait vaine. Non seulement les mensonges politiques pullulaient, mais ils encadraient et contrôlaient le discours public et le champ politique. Pourtant, la société libanaise a exprimé au printemps 2005 sa volonté de renverser cet « ordre du mensonge » à travers un soulèvement populaire dont le slogan principal était « la vérité ».

Une soif soudaine de vérité bientôt étanchée ?

L'étincelle qui a littéralement mis le feu aux poudres jaillit le jour de la Saint Valentin 2005. Une décharge estimée à près d'une tonne d'explosifs secoua Beyrouth. Rafic Hariri, l'ancien Premier ministre, venait d'être assassiné. Ce n'était pas la première fois qu'une figure politique libanaise majeure périssait d'une mort aussi violente. Durant les trente dernières années, deux Présidents de la République, un Premier ministre, le chef d'une confession religieuse importante et des figures importantes de l'opposition avaient été aussi lâchement assassinés. A chaque fois, une enquête sommaire était engagée, sans grands efforts pour qu'elle aboutisse. Et très vite la vie politique reprenait son cours normal. Cette fois-ci une colère allait graduellement monter pour se déverser dans les rues avec des manifestations régulières et grandissantes. Les manifestants réclamaient la fin de la tutelle syrienne, le retrait de ses troupes, le démantèlement de l'appareil sécuritaire qu'elle avait établi au Liban et le jugement des coupables du meurtre de Rafic Hariri. Curieusement, un des slogans les plus prisés de ces mois de mobilisation populaire se résumait à un seul mot : la vérité (*haqiqa*). Ce mot servait à chapeauter l'ensemble des revendications politiques mentionnées plus haut. Il traduisait un ras le bol par rapport à « l'ordre du mensonge » qui s'était établi. Comme l'avait affirmée une étudiante aux nouvelles télévisées, « nous connaissons la vérité... maintenant nous voulons l'entendre ».

Cette revendication de la vérité s'est traduite par une libération de la parole, une *parrhesia*. « La *parrhesia* consiste à dire courageusement la vérité aux puissants, au peuple, sur la place publique, en prenant des risques. »²³ Elle opère un renversement, puisqu'au lieu que les puissants imposent et fassent répéter leur discours par les dominés, elle traduit la volonté des dominés de dire la vérité face aux puissants.

Mais ce renversement qu'opère la *parrhesia* ne touche pas nécessairement tous les mensonges. La recherche de la vérité, le discours sur la vérité au Liban n'a eu jusqu'à présent pour point de mire que le mensonge autoritaire. Dans cette campagne pour l'établissement de la vérité, le doigt accusateur était dirigé contre le régime syrien le, principal promoteur du mensonge autoritaire au Liban. D'ailleurs, le mensonge consensuel qui s'était accommodé du mensonge autoritaire s'est maintenu en épousant les lignes du mensonge électoral, comme l'a montré les élections parlementaires qui ont suivies de quelques semaines le retrait des troupes syriennes. Cette rapide réadaptation au changement de régime politique dénote du dynamisme et de l'enracinement du mensonge consensuel. Comment peut-on alors espérer lutter contre lui ?

Mais avant de chercher les moyens de combattre le mensonge consensuel, nous devons nous interroger sur l'opportunité de cette lutte. Ce mensonge est présenté comme étant nécessaire parce que fondant et rassemblant la communauté politique au-delà des clivages ethnoculturels. Pourtant, il est généralement admis que ce mensonge vicie le discours politique en laissant planer le doute sur la véracité des propos tenus publiquement, surtout en ce qui concerne les relations intercommunautaires, terrain de prédilection du mensonge consensuel. Dans ces conditions, le caractère précaire de la réunion de la population en une communauté politique unifiée s'explique pleinement. Cette précarité devrait en toute logique conduire à la recherche d'un autre fondement et de nouveaux mécanismes de rassemblement qui rendraient inutile le mensonge consensuel. Or, comme ce mensonge se nourrit de la coexistence de deux discours contraires, il suffit pour le neutraliser de les ouvrir l'un à l'autre. Mais si l'exemple libanais nous apprend une chose, c'est que la culture du mensonge est résistante. Elle

²³ Gérard Leclerc, « Vérité et généalogie de l'autorité », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. CXI, 2001.

s'adapte à la mutation du régime politique et réussit jusqu'à détourner d'elle la *parrhesia* lorsqu'elle s'empare de la société.